



COMMUNIQUE

Suite au tragique accident du 12 octobre 2011, le passage à niveau de Saint-Médard-sur-Ille, a fait l'objet d'aménagements de sécurisation routiers et ferroviaires. Il a également été inscrit au programme de sécurisation national et sa fermeture a été décidée par l'Etat.

Afin de préserver la desserte de ce territoire et promouvoir son développement économique, le Département d'Ille-et-Vilaine s'est attaché à proposer un rétablissement de la RD106 qui a été validé par les partenaires.

Le 20 avril 2016, un protocole de soutien à la suppression du PN a été signé entre les partenaires porteurs du projet (Etat, Département d'Ille-et-Vilaine, SNCF Réseau, Région Bretagne, Communauté de Communes du Val d'Ille et association Solidarité Saint-Médard PN11) à la mairie de Saint-Médard-sur-Ille, avec pour objectif la mise en œuvre de solutions permettant la fermeture du passage à niveau n°11 dans un délai de 4 ans (2020).

Avant de soumettre ce projet à l'enquête d'utilité publique, il est nécessaire d'engager une concertation préalable L103-2 au titre du Code de l'Urbanisme, s'agissant d'un projet touchant un milieu urbain. Cette concertation permettra notamment de présenter les principales caractéristiques, les enjeux et la prise en compte de l'insertion du projet de suppression dans son environnement. Un bilan sera établi à l'issue de la phase de concertation et sera intégré au dossier d'enquête publique.

Le programme de suppression du passage à niveau comprend deux périmètres de maîtrise d'ouvrage : Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et SNCF Réseau. Chaque maître d'ouvrage présente son projet à la concertation préalable L103-2 de façon concomitante.

- **Construction d'un ouvrage de franchissement routier assurant la continuité de la RD 106 sous périmètre du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.**

La concertation publique se déroule du 20 mai au 17 juin 2016. Une exposition en mairie ainsi qu'une lettre d'information, distribuée à tous les habitants de Saint-Médard-sur-Ille et disponible également dans les mairies de Guipel, Montreuil-sur-Ille et Saint-Germain-sur-Ille, présentent le projet. De plus, une rubrique spécifique est consultable sur le site internet du Département (www.ille-et-vilaine.fr). Les personnes intéressées peuvent exprimer leur avis via un registre des contributions en mairie et à l'adresse mail :

concertationsaintmedard@ille-et-vilaine.fr

- **Sécurisation du franchissement de la voie ferrée pour les modes doux (piétons, personnes à mobilité réduite et vélos tenus à la main, sous périmètre de maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau.**

La concertation publique est prévue du 24 mai au 24 juin 2016. Un panneau d'information et un dépliant sont disponibles en mairie de Saint-Médard-sur-Ille.

Une rubrique spécifique est consultable sur le site internet de SNCF Réseau (www.sncf.reseau.fr/pdl). Les personnes intéressées peuvent exprimer leur avis via un registre des contributions en mairie et à l'adresse mail :

concertationsaintmedard@reseau.sncf.fr

Une réunion publique concernant l'ensemble du projet de suppression du passage à niveau n°11 se tiendra à la Salle des fêtes de Saint-Médard-sur-Ille le mercredi 8 juin 2016 à 18h30.